



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC RIMOUSKI-NEIGETTE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

**AVIS PUBLIC**

**SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**ANNÉE 2012**

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné :

- QUE le conseil municipal doit, en vertu de l'article 148 du *Code municipal du Québec L.R.Q., chapitre C-27.1*, établir dorénavant, avant le début de chaque année civile, un calendrier de ses séances ordinaires en fixant, pour l'année visée, le jour, l'heure du début et l'endroit de chacune de ces dites séances ;
- QU'ainsi le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski a adopté le 5 décembre 2011, une résolution à l'effet que les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2012 se tiendront à compter de 20 h 00 dans la salle Anicet-Proulx de Saint-Narcisse-de-Rimouski (7, rue du Pavillon) selon l'horaire suivant :
  - Lundi le 16 janvier 2012 ;      - Mardi le 3 juillet 2012 ;
  - Lundi le 6 février 2012 ;      - Lundi le 6 août 2012 ;
  - Lundi le 5 mars 2012 ;      - Mardi le 4 septembre 2012 ;
  - Lundi le 2 avril 2012 ;      - Lundi le 1<sup>er</sup> octobre 2012 ;
  - Lundi le 7 mai 2012 ;      - Lundi le 5 novembre 2012 ;
  - Lundi le 4 juin 2012 ;      - Lundi le 3 décembre 2012 ;

Donné à Saint-Narcisse-de-Rimouski ce 9<sup>e</sup> jour du mois de décembre deux mille onze (2011).

  
\_\_\_\_\_  
**Gilles Lepage**  
secrétaire-trésorier